Jeudi 3 juillet 2014







Accès au droit

D-Code : un nouvel espace d'information pour les jeunes

Sommaire

Contacts presse

Ville de Rennes / Rennes Métropole
Mathilde Legeais
02.99.86.62.95 / m.legeais@agglo-rennesmetropole.fr

Conseil départemental de l'accès au droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35)
Marie-Laure Curmi
02.23.44.85.78 / marie-laure.curmi@justice.fr

Centre régional information jeunesse (Crij) Bretagne
Thibault Rabiller
02.99.31.71.73 / thibault.rabiller@crij-bretagne.com

Jeudi 3 juillet 2014







Accès au droit

D-Code : un nouvel espace d'information pour les jeunes

> Du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h
> Au 4 bis, cours des Alliés

Jeudi 3 juillet 2014 à 18 h, au 4 bis, Glenn Jegou, conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la vie étudiante, Dominique Couturier, président du Conseil départemental de l'accès au droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), et Elie Guéguen, président du Centre régional information jeunesse (Crij) Bretagne, ont inauguré le D-Code, nouvel espace d'information à destination des jeunes souhaitant se renseigner sur leurs droits.

Installé au 4 bis, cours des Alliés, le D-Code a été conçu en partenariat par la Ville de Rennes, le CDAD 35 et le Crij Bretagne pour permettre aux jeunes (16-30 ans) de connaître, de comprendre et d'exercer leurs droits, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour les accompagner, une animatrice assure une permanence du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h. Discriminations, droit du travail, droit de la consommation, droit pénal, droit de la famille… chacun peut bénéficier d'un accueil confidentiel, gratuit et personnalisé, sans rendez-vous.

Un point d'accès au droit pour les jeunes

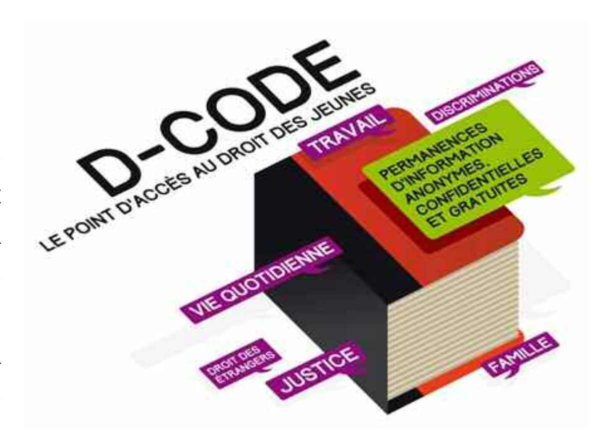
Fin des études, départ du foyer familial, entrée dans la vie professionnelle… particulièrement confrontés à des changements de statut et à l'acquisition de nouveaux droits (santé, recherche de logement, contrat de travail, parentalité…), les jeunes connaissent mal et fréquentent peu les acteurs de l'accès au droit et s'adressent plus systématiquement aux professionnels du secteur jeunesse (animateurs, éducateurs, personnes travaillant dans des équipements jeunesse…).

Le D-Code vise à répondre à ce besoin en installant un lieu-ressource au sein d'un équipement identifié « information jeunesse », le 4 bis. Il a pour missions :
> d'accueillir, informer et orienter les jeunes sur leurs droits,
> de favoriser le travail de sensibilisation au droit dans les structures jeunesse et
> de concevoir des outils permettant de renseigner les jeunes sur leurs droits.

Le D-Code, point d'accès au droit des jeunes : mode d'emploi

Missions du D-Code

> Accueillir et informer individuellement les jeunes lors des permanences ;
> créer une passerelle entre le réseau des acteurs jeunesse et celui de l'accès au droit pour faciliter la connaissance, la compréhension et l'exercice de leurs droits par les jeunes Rennais ;
> soutenir ou lancer des projets visant à favoriser l'exercice de leurs droits par les jeunes.



Permanences

Une animatrice rattachée au service Médiation de la Direction générale proximité et cohésion sociale de la Ville de Rennes assure des permanences du mardi au vendredi de 14 h à 18 h. Chacun peut se présenter sans rendez-vous et bénéficier d'un entretien confidentiel, personnalisé et gratuit. Il est également possible de contacter le D-Code par téléphone ou par mail.

Partenaires

Aux trois partenaires principaux du D-Code (Ville de Rennes, CDAD 35 et Crij Bretagne) sont associés de nombreux acteurs du droit présents sur le territoire, vers lesquels le D-Code pourra constituer une passerelle : SOS victimes, le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), l'association Aide juridique d'urgence, la Mission locale, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne (Direccte), la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE), la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (Caf 35), le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP), le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les délégués du défenseur des droits…
Le D-Code a vocation à développer également des relations partenariales avec les structures jeunesse du territoire (MJC, universités, associations…).

Accès

Le 4 bis (locaux du Crij Bretagne, cours des Alliés) – rez-de-chaussée.
Métro : arrêt Charles de Gaulle.
Accèssible aux personnes à mobilité réduite.

Contact

Permanence : 02.99.31.85.00
Standard : 02.99.31.47.48
padj@crij-bretagne.com

L’accès au droit à Rennes

La Ville de Rennes conçoit l’accès au droit comme un facteur de bien-être et de cohésion sociale pour les habitants, dont elle est garante. Avec la création du D-Code, la Ville de Rennes renouvelle son engagement en faveur de l’accès au droit en permettant à chacun d’être acteur de son développement et d’exercer sa citoyenneté. Elle ajoute ainsi un outil complémentaire de l’éventail déjà mis en œuvre en faveur de l’accès au droit. C’est dans cette perspective que s’est construite la coopération avec le CDAD 35.

La volonté de la Ville de Rennes de renforcer son partenariat avec le Conseil départemental de l’accès au droit et de contribuer à la création d’un point d’accès au droit des jeunes sur son territoire procède d’un triple constat :

> augmentation des recours à la justice pour régler de nombreux conflits qui ne le nécessitent pas forcément ;

> de nombreuses personnes ne font pas valoir les droits auxquels elles peuvent prétendre ;

> méconnaissance du droit, souvent vécu comme une sanction subie plus que comme un atout à utiliser.

La politique d’accès au droit de la Ville de Rennes, en étroit partenariat avec la CDAD 35, vise à faciliter le lien entre les professionnels du droit (juges, avocats, Parquet mais aussi conciliateurs de justice, défenseurs des droits, médiateurs, associations de consommateurs, centres sociaux…), les habitants et les associations qui composent son territoire.

Actions mises en œuvre par la Ville de Rennes et le CDAD 35 en faveur de l’accès au droit

> Mise en place de **permanences d’avocats dans les quartiers** : avocat généraliste à l’Espace social commun (ESC) de Maurepas, droit des étrangers à Carrefour 18 et à l’ESC Villejean (depuis mai 2014), droit de la famille au Pôle social du Blosne (à partir de septembre 2014).

> En 2012, création d’une **plateforme de coopération** entre les travailleurs sociaux d’Info sociale en ligne (Conseil général d’Ille-et-Vilaine) et des avocats spécialisés en droit des étrangers, de la consommation, de la fonction publique et de la famille.

> En 2011, organisation de deux **journées-rencontres entre les acteurs de la Justice et du développement local**.

> Lancement des **Mardis de l’accès aux droits**, à Maurepas : matinées de rencontre entre habitants du quartier et professionnels du droit (quatre éditions depuis 2013).

> Organisation de **tables-rondes à destination des professionnels du territoire** autour de la consommation, du droit antidiscriminatoire, du droit des mineurs…

Autres points d’information sur le droit à Rennes

> Espaces sociaux communs (ESC) de Maurepas et de Villejean ;
> Carrefour 18 ;
> Pôle social du Blosne (à partir du mois de septembre 2014) ;
> De nombreux autres points d’information et de consultation juridique sont disponibles à Rennes et consultables sur le site internet du CDAD 35 (www.cdad-illeetvilaine.justice.fr) dans la rubrique Consultations juridiques.

Les partenaires du D-Code

Ville de Rennes



La politique d'accès au droit de la Ville de Rennes vise à faciliter le lien entre les professionnels du droit (juges, avocats, Parquet mais aussi conciliateurs de justice, défenseurs des droits, médiateurs, associations de consommateurs, centres sociaux…), les habitants et les associations qui composent son territoire.

Conseil départemental de l'accès au droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35)



Le CDAD 35 est un groupement d'intérêt public qui a pour mission de définir la politique publique en matière d'accès au droit, de promouvoir le réseau de l'accès au droit, de coordonner et de fédérer des actions en faveur de l'accès au droit, d'innover et de soutenir des actions concrètes et de contribuer au développement des modes de règlement alternatif des conflits.

Le Centre régional information jeunesse Bretagne



L'association Crij Bretagne, située dans le bâtiment Le 4 bis (esplanade Général de Gaulle) est un lieu de ressources dédié aux jeunes de 15 à 30 ans.

Logement, jobs, loisirs, culture, international, emploi-formation, santé, musique, vie quotidienne… Conformément à la mission de service public du Crij (labellisé par le Ministère en charge de la Jeunesse), chacun peut s'y informer sur tous les sujets qui concernent les jeunes, de façon libre, gratuite, anonyme et suivant des horaires adaptés.

Espaces de documentation, espace multimédia, salle de spectacles, galeries d'expositions, services spécifiques… Cet espace ressources a été conçu comme une boîte à outils à disposition de tous les jeunes pour les aider à faire leurs choix et réaliser leurs projets. C'est pourquoi le Crij Bretagne accueille notamment des permanences pour les accompagner individuellement selon leur demande.

Festivals, forums, ateliers, semaines d'infos, festivités… Afin de faciliter l'accès à l'information, de nombreux temps forts sont aussi organisés tout au long de l'année.
Le Crij propose d'autres temps de permanences pour approfondir des problématiques spécifiques comme le bien-être, la question du logement ou celle de l'accès à l'emploi.

> **Le Point accueil écoute jeunes – le Säs** :

Au premier étage du 4 bis, le Säs est un lieu d'information, d'écoute, de dialogue et d'orientation animé par des professionnels de la prévention et de la santé.
Accueil confidentiel, gratuit et sans rendez-vous du mardi au jeudi de 14 h à 18 h 30 et le vendredi de 14 h à 18 h.

> **Le Point info logement jeunes** :

Au premier étage du 4 bis, le Point info logement jeunes accueille, informe, conseille et accompagne les jeunes dans leurs recherches de logement.
Accueil confidentiel, gratuit et sans rendez-vous du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h.